

BAC Professionnel

Accompagnement, Soins et Services à la Personne

Les élèves découvriront l'aide à la personne en structure et à domicile durant l'année de seconde puis, au lycée des métiers Maréchal Leclerc, ils se spécialiseront vers l'option structure dès la classe de première.

Le titulaire du bac professionnel ASSP, option structure exerce ses fonctions **en structures collectives** (maison de retraite, hôpital, halte-garderie, maison de la petite enfance, foyer de vie pour personne handicapée, maison d'accueil spécialisée...).

Au cours de ses trois années de formation, les élèves vont acquérir les compétences nécessaires pour travailler auprès de personnes dépendantes (enfants, adultes non autonomes) et collaborer avec les professionnels de santé.

Les locaux mis à la disposition des élèves et des enseignants pour préparer au mieux les élèves au monde professionnel sont très récents et performants.

Pour compléter la formation, 22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont obligatoires.

Quelles poursuites d'études ?

Même si l'insertion professionnelle reste une priorité, des poursuites d'études en BTS ou vers des écoles des métiers de la santé ou du secteur social sont envisageables (aide-soignante, auxiliaire de puéricultrice, accompagnant éducatif et social, etc....).



Suite Bac Pro

Accompagnement, Soins et Services à la Personne

Poursuite d'études en BTS

- **BTS économie sociale et familiale** : ce BTS permet de devenir un travailleur dans le domaine du social qui informe et conseille les personnes et les familles en difficulté sur toutes les questions de la vie quotidienne : insertion, logement, gestion de budget, santé. Le conseiller en économie sociale et familiale peut travailler dans des petites collectivités, structures d'accueil (foyer jeunes travailleurs par exemple), caisses d'allocations familiales, bureau d'aide sociale....
- **BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social** : ce BTS permet de travailler dans des hôpitaux, centres d'actions sociales, établissements pour personnes âgées, handicapés, établissements de protection de l'enfance, organismes de sécurité sociale, mutuelles.